

DOCUMENT 20120112 RWABASIMP RWASUSSAN

PLATAFORMA BASTA DE IMPUNIDAD EN RUANDA PLATEFORME NON A L'IMPUNITE AU RWANDA PLATFORM NO TO IMPUNITY IN RWANDA

Para más información contactar con Susana Sanz, coordinadora de la PBIR
Pour plus d'informations, contactez Susana Sanz, coordinatrice de la PBIR
For more information, contact Susana Sanz, coordinator of PBIR
Kwa habari zaidi, wasiliana na Susana Sanz, mratibu wa PBIR

PBIR

Phone: +34 620 79 11 09

www.bastadeimpunidadenruanda.org
susana@bastadeimpunidadenruanda.org
info@bastadeimpunidadenruanda.org

FRANÇAIS – SWAHILI – ESPANOL - ENGLISH

TEXTE EN FRANCAIS

La plateforme « Arrêtez l'impunité au Rwanda » dénonce la campagne médiatique de confusion de l'opinion internationale à propos de l'enquête des juges français Trévidic et Poux.

Le 9 Janvier, les juges français Marc Trévidic et Nathalie Poux ont dévoilé le premier rapport technique des experts en balistique aux parties impliquées dans l'enquête sur la destruction de l'avion présidentiel en avril 1994, qui a entraîné la mort des présidents rwandais Juvénal Habyarimana et burundais Cyprien Ntaryamira, ainsi que des membres de leurs délégations et l'équipage français.

Ces fuites ont provoqué un fort écho dans la presse espagnole et internationale qui ont vendu et confondu qu'il s'agissait d'une décision judiciaire. Nous dénonçons que ces médias n'ont pas vérifié les informations qu'ils transmettent, et qu'ils n'ont pas tardé à prendre immédiatement parti pour la version victorieuse de l'entourage du président Paul Kagame, qui affirme que « ces résultats ont mis fin à plus de 16 années de manipulations et de mensonges. »

Nous dénonçons que ce qu'ils ont déclaré ne correspond pas aux conclusions réelles de ce rapport, qui est loin d'incriminer ou de disculper

quelqu'un, s'agissant simplement d'un rapport d'experts rendu public en Cour, et qui doit être complété par d'autres rapports, des témoignages et des preuves documentaires qui s'ajoutent à la cause.

Théogène Rudasingwa, à l'époque « Main droite » de Kagame, continue d'insister sur ce que fut Kagame, et regrette que le juge Trévidic ne lui ait pas encore fourni l'occasion de témoigner devant lui et de fournir ainsi des preuves pour contribuer à clarifier la vérité et la réconciliation au Rwanda. Ces preuves ont été rendues publiques lors d'un aveu fait en Octobre.

Le rapport technique des experts en balistique étudie six sites potentiels de lancement du missile de l'attaque, regroupant les travaux de différents experts et analysant certains témoignages. Parmi ces six, il élimine deux endroits, mais ne peut pas établir lequel des quatre autres endroits est le véritable site, quoique ils affirment que le missile est « probablement » parti de Kanombe, où se trouvaient les camps militaires de la garde personnelle du président Habyarimana.

Cette déclaration, faite hors contexte, a été utilisée pour faire croire aux gens que les experts croient qu'il s'agit d'un coup des gardes présidentiels, ignorant le fait que, à aucun moment, une telle déclaration n'a été faite, et qu'il n'a pas été opté pour l'un des quatre sites possibles de lancement, étant donné qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour cela.

L'affirmation qui est convaincante, et que les médias n'ont pas relevée, est que les deux missiles tirés sur l'avion présidentiel étaient russes. En 1994, le gouvernement ougandais, de qui le FPR a reçu toutes ses armes, est celui qui a acheté des armes de l'ancienne Union Soviétique, et non pas le gouvernement rwandais.

Nous rappelons que le premier juge, Jean-Louis Bruguière, se basant sur ses investigations tant technique que de témoignages, a accusé Paul Kagame [comme responsable] de l'attentat, et a émis, en 2006, des mandats d'arrêt contre neuf proches collaborateurs du président. Le juge Trévidic a conservé la validité de ces mandats d'arrêt, un fait qui est loin d'exonérer Kagame et ses collaborateurs.

Fin

Tir d'un missile SA-16 (SAM 16)



Iyo indege ya Habyarimana irasirwa mu kigo i Kanombe haba habuze umuntu n'umwe ubona uyu muliro cyangwa iki cyotsi ?

Naho urusaku rwayo? reba uyu musoda yagombye gupfuka amatwi, ibaze ikigo kilimo abagore n'abana hakabura urwumva?
Bajye babeshya abahinde !!!

JKanya

Le Missile SA-16 (SAM16)

Type: sol-air

Année: 1988

Vitesse (m / sec): 570

Les cibles types aéronefs à voilure fixe, hélicoptères, missiles de croisière

Distance d'engagement, de 500 m ... 5200

L'altitude cible touchée, 10 m ... 3500

Max. La vitesse cible, m / s 400

Le temps maximum de préparation du lancement, 13 sec

Poids contre Arme, 17 kg

Poids Warhead explosifs, 0.405 kg (plus de carburant restant, 0,6 ... 1.3)

Longueur du tube de missiles, 1700 mm

Le temps de réaction, les 6 sec





Iki kintu wakirashisha mukigo ntihagire koko ukubona?

Le Falcon 50



Caractéristiques et performances: Falcon 50

DIMENSIONS EXTERNES

Envergure	18,86 m
Longueur	18,52 m
Hauteur	6,98 m

DIMENSIONS INTERNES

Hauteur Cabine	1,8 m
Largeur Cabine	1,86 m
Volume soute à bagages	2,55 m ³

MASSES

A vide	9163 kg	équipé
Masse maximale au décollage	17 600 kg	

Capacité carburant 8 763 l (7 040 kg)

PERFORMANCES

Vitesse maximale Vitesse de croisière maximum à 31 000 ft (9450 m) (km/h) 870

Rayon d'action ou distance franchissable 5 830 km Rayon d'action avec 8 passagers au régime de croisière économique : * avec réserves NBAA IFR * avec réserves 45 mn, croisière économique

MOTEUR

Type 3 réacteurs Garrett TFE 731-3 3 X 1 680 kgp

Source : <http://www.jkanya.free.fr>